

GARE AUX LOIS

Bonjour, c'est mon premier séminaire de l'AVVEJ et je suis très impressionnée. Peut-être moins par la salle que par le fait de débiter la table ronde.

Tout d'abord je me présente Véronique Ledos coordinatrice projets à Rencontre 93. Ce qui se résume à donner les moyens à des projets de se réaliser via des financements, des partenariats et à soutenir les équipes dans l'organisation générale des projets.

Je vais m'efforcer de ne pas parler trop vite ni trop longtemps. Le cheminement que je vous propose de faire va s'articuler de la manière suivante : je vais vous raconter une histoire, de cette histoire quelques interrogations, je poursuivrai avec un essai de définition de la loi, la règle et la norme et une conclusion sur le sujet.

La loi, la règle et la norme, vaste sujet, je ne suis pas sûre de vouloir remercier le groupe qui a eu l'initiative d'un tel sujet.

J'ai fait dernièrement une expérience que je vais vous raconter. Je réfléchissais dans le RER qui m'amenait à la gare de Saint-Denis pour rejoindre Rencontre 93. Je me demandais bien de quoi et comment j'allais vous parler de la loi, la règle et la norme. Prise dans mes pensées, j'ai fini par inattention en gare de triage d'Épinay Villetaneuse.

Et là, je ne suis pas seule mais nous sommes 4 en carafe. Je nous nommerai les 4/93 Fantastiques. Premier constat, je n'ai pas fui (pas très pratique en talon dans un environnement inconnu à risques). Déjà pour descendre de la rame, j'ai eu besoin d'une aide qui m'a été spontanément proposée par un des 4 /93 autres Fantastiques. Fuir non. Car, outre une tenue peu appropriée, un manque certain d'entraînement, j'ai assez vu de films de Luc Besson pour savoir que des actes irréfléchis peuvent faire beaucoup de dégâts. Par ailleurs, mon salaire de l'AVVEJ n'aurait pu palier au désastre. Aucun n'a fui. Quand même nous avons un rôle à tenir ! Ni révoltés. Le plus jeune a fait état de sa colère et voulait être ramené à sa gare de destination. Il ne semblait pas avoir totalement intégré la situation. Avec un de mes compagnons de fortune, nous lui avons fait remarquer que c'est nous qui étions en faute. Sur les 4 un ne disait mot. Après une rapide discussion, un choix collectif s'est imposé, celui de demander de l'aide. Bien sûr, nous sommes sur une adaptation moderne et résolument nouvelle de Marvel où les 4/93 Fantastiques se retrouvent projetés dans un univers alternatif et dangereux. Et là, je fais un petit point qui ne s'inscrit pas en généralité mais sur 4 personnes : 2 ont conscience d'avoir commis une faute, une réclame justice et une autre ne dit mot. Le rapport à la loi me paraît soudain très aléatoire et soumis à des perceptions personnelles. Sommes-nous prêts à bouger ces positions, c'est la Question du rapport à loi et de la posture intérieure.

Mais, revenons à la gare de triage, ce jour-là, j'avais juste souhaité arriver en avance au travail et je suis seulement arrivée à l'heure. Ce en quoi je remercie la bienveillance et la patience des salariées de la SNCF et aussi le réseau de transport RATP.

Je réfléchis avec vous à ces deux mots : bienveillance et patience. Ils se sont occupés de nous, ont veillés à ce que nous ne puissions pas nous mettre ; nous et les autres en danger ; nous aidant à sortir de cet inconnu soumis à des lois, règles et normes que nous ne maîtrisons pas afin que nous puissions aller là où nous le souhaitons. Et là encore, ils ont pris le temps de savoir où nous rendions pour nous faciliter le trajet. Peut-être pour un pas comme il l'aurait souhaité mais quand même. Ils ont été supers, je ne peux pas dire fantastiques cela met mon histoire à l'eau.

Foncièrement après avoir enfreint (sans sanction) un certain nombre de règles (inconsciemment), avoir été 4/93 Fantastiques hors la loi (bien involontairement) et observé les pratiques liées aux normes de sécurité ferroviaire (très consciemment et volontairement), je continue de penser que la loi, la règle et la norme sont des notions très abstraites et non exemptes de représentations, de croyances et de vérités. Non il n'est pas encore temps de faire action de triage. Le risque serait de finir dans une voie de garage. Nous allons encore nous perdre, pour chercher : principe de tout acte créatif. Nous ne sommes pas Perdus (*par les perdus d'une société*), nous sommes juste en train de tâtonner pour comprendre et expérimenter ensemble. Mes voies d'expérimentation ne seront pas les vôtres mais le partage du pas de côté nous sera commun pour construire et partager une réponse, voire des réponses au sujet.

Car, telle l'épée de Damoclès, j'ai un important principe au-dessus-de ma tête selon lequel « nul n'est censé ignorer la loi ». Eh oui, vous avez bien entendu: nul ne peut justifier son comportement en disant qu'il ne connaissait pas une loi... même si c'est vrai. Et qu'il ne savait pas qu'il commettait une infraction !

Ce que je retiens de cet adage, c'est qu'une personne ne peut généralement pas se défendre d'une action qu'on lui reproche en disant qu'elle ignorait la loi. En effet, vous ne pouvez pas voler, dealer, violer, tuer et vous défendre par la suite en plaidant l'ignorance de la loi. www.educaloi.qc.ca

Donc je suis coupable d'être ignorante, mais est-ce un choix ? Puisque la première liberté que l'on pourrait choisir qui serait celle de naître quelque part, n'est pas de mon choix, de quoi suis-je coupable ! Et puis si ma liberté est d'être conforme à ce que l'état, la société, la famille toutes ces bienveillantes institutions ou pas attendent de moi. Je perds « ma liberté » à en prendre connaissance ?

Mais ces lois que je ne peux ignorer veulent-elles mon bien ou mon obéissance ? Quels sont les rapports d'allégeance face à la faiblesse d'une loi et les formes d'aliénation qu'elle engendre ? Il me paraît difficile d'échapper à toutes ces lois (de la nature et des hommes) alors comment arriver à décider librement ?

Eh bien, avec autant de questions, je ne suis pas prête de cerner mon sujet. Surtout que pour l'instant, je n'en ai pas fini avec la loi, je n'ai pas encore abordé la règle et que je n'envisage pas de saborder la norme. Et en plus j'introduis le thème de la liberté en affirmant que nous ne sommes pas libres sauf par ignorance (*et puisque je semble maîtriser mon sujet*) pas plus qu'égaux que fraternels.

Hum mais quels sentiments vous animent, le mien se définirait en une phrase : je suis comme vous, un point de vue subjectif d'une personnalité singulière. Et la loi, la règle et la norme n'échappent pas à ce sentiment d'une intersection de points de vue subjectifs de personnalités singulières.

Mais, je me trouve encore à employer ces mots loi, règle et norme sans trop savoir ce qu'ils évoquent ? Je continue à déambuler avec vous dans notre espace de recherche avec pour cadre la loi, la règle et la norme ; pour fil rouge nos humanités et comme ancrage le temps principe de réalité qui servira à nous ramener ici et maintenant.

Je vais vous proposer une définition succincte, synthèse de différentes recherches web. Je débute par cette première tentative : la loi sert à légiférer (donc ouvre au débat et au vote) du vivre ensemble. La règle sert à administrer le vivre ensemble énoncé par la loi. Et la norme a pour fonction de hiérarchiser ce vivre ensemble.

Notamment en France, ou en droit nous parlons de hiérarchisation des normes. Cette hiérarchisation des normes inspirée de Hans Kelsen (avocat, juriste) s'articule de manière pyramidale. En haut nous trouvons les libertés fondamentales qui recouvrent en partie les droits de l'Homme au sens large. En dessous des libertés fondamentales nous avons le bloc de constitutionnalité. Je ne tiens pas à vous énumérer l'ensemble des blocs, principes généraux, règlements, actes administratifs... (et vous peut-être non plus). Et dans cette superposition des normes le socle de la pyramide est la coutume.

Un ensemble hiérarchisé qui a pour fonction d'instituer de manière normative l'intériorisation des interdits. Dont le premier interdit est le meurtre. Cet ensemble est un garant garanti par un tiers qui se nomme loi, règle (règlement) et norme.

Là apparaît le fil rouge de nos humanités, nous sommes dans un montage ternaire et non binaire. Je citerai la Grèce ancienne « *Nous sommes dans des cités ou nous ne dépendons pas des Hommes ce qui est souverain est la loi* ».

J'en appelle donc à toute votre attention : car si la loi est seulement vue comme une figure archaïque d'oppression cela revient à la reléguer au rôle instrumental que lui délèguent les régimes et institutions totalitaires. C'est oublier le préambule de l'idéal réaffirmé en 1948 dans la Déclaration universelle des droits de l'homme notamment celui : « *Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression.* »

La référence ultime de la loi comme nous l'écrit Alain Supiot dans la « *gouvernance par les nombres* » est celle de la justice. Un désir de justice qui répond au sentiment

d'injustice. Bien sûr il existe des lois, règles, normes injustes mais dire qu'elles le sont c'est ce référer à ce qu'elles devraient être.

Nous ne sommes donc dans une référence fictionnelle ou l'imaginaire social va se confronter à l'imaginaire individuel. Et comme l'art, la loi, la règle et la norme visent à agir sur le monde réel en donnant à voir ce que nous imaginons et non ce qu'il est.

Une fiction relayée par des diversités de pratiques qui sont autant de façon d'habiter la planète et de la rendre humainement habitable. Ou agir nous renvoie aux notions de conscience, connaissance et d'imagination. Et, je parle bien, à nous adultes d'agir et non de réagir car cette fiction nous offre à tous un territoire d'apprentissage, de délibération et de tolérance.

Boire manger et copuler font partis de l'instinct mais il existe des voies de mémorisation ou l'apprentissage de ce qui est agréable permet d'intéresser l'autre, de faire expérience et d'ouvrir à des notions plus larges.

Une de ces voies se nomme créativité. Là aussi il faut en faire expérience pour s'y intéresser et en utiliser les apprentissages de manière originale. Les médiations artistiques culturelles sont ce pas de côté avec le cadeau d'apprendre ensemble à être des citoyens éclairés de nos possibles, impossibles représentations.

Dans cette société d'ultralibéralisme c'est un challenge de renvoyer la loi, la règle et la norme à l'idéal du droit et non du marché. Et dans nos propres contradictions et paradoxes envisager la loi comme tiers garant de principes incalculables (dignité, identité, démocratie) : quelle belle poésie de ré-ouvrir ainsi la route de nos humanités.